

## RAPPORT DE LA COMMISSION « CULTURE ET ESPACES PUBLICS »

Objet : CEP 7-2024-62

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance le jeudi 30 mai 2024, la commission Culture et espaces publics a examiné la demande de crédit CEP 7-2024-62 relative au remplacement de quatre véhicules des services extérieurs.

Cette demande de crédit, d'un montant de 421'000 CHF TTC pour quatre véhicules, dont deux étaient prévus au plan des investissements les deux autres étant le résultat d'une analyse fine au regard de l'usure (pour la balayeuse) et de l'efficacité (pour le transporteur compact Goupil G2).

Concernant le transporteur Goupil G2 qui est actuellement utilisé pour l'entretien de la zone sportive, il est proposé qu'il soit utilisé par les agents du stationnement qui auront de toute manière besoin d'un véhicule, et qu'il soit remplacé par une John Deer Gator TE. Ce véhicule fonctionnant à l'électrique présente plusieurs avantages : une benne plus grande permettant de charger tous les appareils nécessaires à l'entretien de la zone sportive, des pneus plus larges permettant d'aller sur le gazon, une possibilité de tractage que n'a pas le Goupil G2 (utile pour tracter certaines machines pour la zone sportive). Le véhicule aura une cabine afin qu'il puisse être plaqué et rouler sur route par souci de polyvalence.

La balayeuse n'était pas prévue au plan des investissements mais au regard des nombreuses pannes et des frais inhérents (près de 90'000CHF sur six ans) ainsi que de sa valeur de rachat nulle, il a été choisi de proposer son remplacement. Cette proposition explique également pourquoi il est suggéré de voter la demande de crédit aujourd'hui, car le délai de livraison pour une nouvelle balayeuse est de six mois minimum et le risque que l'actuelle tombe en panne est relativement élevé. Le choix ne s'est pas porté de l'électrique car il s'agit de la première génération de balayeuses électriques et qu'on a encore peu de recul au regard du prix (les premiers prix pour de l'électrique s'approchant des 470'000 CHF). De plus, si l'on optait pour de l'électrique, il faudrait remplacer le lift du CIV qui ne supporterait pas le poids du véhicule. Il faudrait également former le mécanicien à ce type de véhicule extrêmement spécifique. La balayeuse thermique a également une meilleure puissance d'aspiration. L'objectif à moyen terme est de faire un roulement et de changer la balayeuse tous les 4 à 5 ans afin de bénéficier d'une reprise avantageuse et de passer à l'électrique à ce moment-là, présageant que les prix auront baissé, que la thermique sera plus performante et que l'on aura un meilleur recul. Le choix du thermique pour l'instant est un choix de raison.

Un commissaire demande si la balayeuse actuelle a déjà trois brosses, dont une pour rabattre les saletés. Comme il est répondu par l'affirmative, il demande alors pourquoi il est nécessaire d'avoir deux personnes en permanence avec la balayeuse. Il est répondu que le bras ne peut pas aller partout, il ne peut notamment pas rabattre les saletés qui sont sur les trottoirs ou sous les voitures. Le balayeur est là pour aller partout là où la balayeuse ne peut aller.

Un commissaire trouve le choix d'un véhicule thermique questionnable. Il s'agit également de prendre en compte les avantages de l'électrique comme par exemple le bruit. D'ailleurs, certaines grandes agglomérations françaises ont fait ce choix, il y a donc du recul. Il s'interroge sur l'opportunité de garder encore la balayeuse actuelle un an afin d'avoir plus de recul sur le thermique et éventuellement opter pour cette solution dans un an. Il est répondu qu'il faut compter environ 30'000CHF de réparations à venir, sans compter le risque non négligeable que la balayeuse lâche dans l'intervalle.

Un commissaire demande si les 421'000 CHF comprennent également le marquage avec les armoiries de la commune, ce à quoi il est répondu par l'affirmative.

Un commissaire souhaite s'assurer que, si dans 5 ans on devait passer à une balayeuse électrique, la commune soit équipée pour. Il est répondu que tout un travail est en train d'être fait sur l'optimisation et la mise en adéquation aux besoins actuels des espaces du CIV.

Pour ce qui est du Goupil G3, il est proposé de le remplacer car en faisant l'inventaire des véhicules, il s'est avéré qu'il manquait un véhicule très polyvalent au parc de la commune. Il est donc proposé de remplacer un véhicule de 2010, qui ne permet ni de faire du transport de matériel lourd ni de déneiger, par un pickup qui peut servir au déneigement, au transport de machines de chantier lourdes (ce qui pour l'instant est fait par des transporteurs car la commune ne dispose pas du matériel pour le faire), pour le piquet... Il s'agit d'un véhicule thermique mais l'option d'un hybride diesel est aussi envisagée. Le véhicule possède 4 sièges, ce qui permet également de réduire le nombre de véhicules pour transporter les équipes lors des manifestations. Un commissaire demande si la benne arrière se lève. Il est répondu que oui.

Concernant la camionnette à pont Mitsubishi 3C13 pour la levée des poubelles, il est proposé de la remplacer car celle actuelle n'est absolument pas ergonomique : elle est trop haute. De plus, la benne n'est pas étanche, ce qui engendre des odeurs désagréables. Le nouveau véhicule proposé, un Goupil G4 complètement électrique (alors que le modèle actuel est un thermique) est plus bas et donc bien plus ergonomique. Il présente également pour avantage d'être moins large, il n'empiète donc pas sur la circulation. De plus, il se conduit par la droite, ce qui permettra de voir rapidement si les poubelles doivent être vidées ou non. Un commissaire s'interroge sur ce qu'il adviendra du véhicule actuel. Il est répondu qu'il pourra encore être utilisé pour des petits chantiers ou du transport pour les manifestations. Un commissaire relève qu'il est important de penser à la santé au travail avec des véhicules ergonomiques permettant de préserver la santé des collaborateurs. Cela permet également de limiter l'absentéisme pour raisons médicales.

Toutes les réponses aux questions ayant été obtenues la commission passe au vote et recommande par

**8 voix pour (8 membres présents)**

d'accepter la demande de crédit CEP 7-2024-62 relative au remplacement de quatre véhicules des services, au montant de 421'000 CHF TTC. L'amortissement se fait en 8 ans pour le Toyota Hilux pickup. Pour les trois autres véhicules, qui sont des utilitaires professionnels, l'amortissement se fait en 15 ans.

Bernex, le 30 mai 2024

La rapporteuse:  
Marie-Laure Graf